SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 MARS 2011

Présents : M. Helson, Bourgmestre, **Président**
MM. Mainil, Saint Guillain, Mathieu, Mme Pierart, M. Chintinne, **Echevins**
M. S. Lasseaux, Mme Delhez, MM. Lauvaux, C. Lasseaux, Genard, Mmes Lorent, Diez-Burlet, M. Hennin, Mme Valtin, M. Lechat, Mmes Monier-Delobbe et Reman **Conseiller(e)s**
Frédérique Seyler, **Conseillère communale, Présidente du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal**

Tous les points ont été votés à l'unanimité des membres présents.

La séance publique est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

1. **Résolutions de la séance du Conseil communal du 08 février 2011 - Approbation - Décision**
   Après en avoir entendu lecture par Monsieur le Secrétaire communal a.i., approuve les résolutions de la séance du Conseil Communal du 08 février 2011.

2. **Budget communal 2011 – Demande d'inscription de crédits budgétaires – Ratification**
   Décide de ratifier la décision du Collège communal du 23 février 2011, demandant en urgence au Collège provincial l'inscription de crédits budgétaires, pendant la période d'examen du budget par les services de la tutelle.
   Ces crédits sont nécessaires pour la comptabilisation d'une facture de matériel pour le service d'incendie et d'une subvention du SPF Intérieur, non engagée et constatée en 2010.

3. **Budget CPAS 2011 – Approbation - Décision**
   Messieurs GUYOT, Receveur Régional et DEHOMBREUX, Secrétaire, entrent en séance.
   Madame Frédérique SEYLER, Présidente du CPAS, remercie les services du CPAS et de la Maison de repos ainsi que Messieurs GUYOT et DEHOMBREUX pour le travail accompli pour l'élaboration de ce budget.
   Après la présentation, décide d'approuver le budget de l'exercice 2011 du Conseil de l'Action sociale arrêté comme suit :

Le Budget ordinaire est équilibré à 5.448.132,23 €, avec une intervention communale de 1.250.000,00 €, montant qui avait été préalablement fixé après concertation COMMUNE/CPAS.
Dans le budget ordinaire, on constate que les prévisions budgétaires relatives à la maison de repos (MRS) Home Degrange se présentent comme suit :
Recettes : 2.329.126,00 €
Dépenses : 2.480.976,24 €
Mali : 151.850,24 €
Celles relatives à la location des appartements de la Résidence Rumigny se présentent comme suit :
Recettes : 70.150,00 €
Dépenses : 22.962,00 €
Boni : 47.188,00 €
Le Budget extraordinaire est, lui, équilibré à 8.749.001,00 € et comprend principalement les crédits relatifs :
- A des travaux et investissements au secrétariat ;
- A diverses acquisitions de matériel informatique et de véhicules pour divers services ;
- A la nouvelle maison de repos…

Après cette présentation, décide d'approuver le budget 2011, services ordinaire et extraordinaire du CPAS.
Messieurs GUYOT et DEHOMBREUX quittent la séance.

4. **Fabrique d'Eglise de Saint-Aubin – Budget 2011 – Avis - Décision**

Décide d'émettre un avis sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Saint-Aubin, arrêté en recettes et dépenses à 18.809,72 €.
Participation communale : 17.557,72 €.

5. **Fabrique d'Eglise Protestante de Namur (Morville) – Modifications budgétaires n°1 et 2 – Exercice 2010 - Information**

Prend connaissance des modifications budgétaires n°1 et 2 – exercice 2010 – de la Fabrique d'Eglise Protestante de Namur (Morville).
Il s'agit de deux modifications budgétaires apportées par transfert de capitaux, sans entraîner de modification des participations communales.

6. **Convention sectorielle 2005-2006 – Modification du statut administratif**

a) Information

Le Conseil communal du 01 juillet 2009 a décidé d'adhérer au pacte pour une Fonction Publique locale et provinciale solide et solidaire.
A ce stade de la procédure, le Conseil communal est invité à officialiser cette décision en incluant les circulaires du 02 avril 2009 dans le statut administratif.
Conformément à la procédure, la proposition de modification du statut sera soumise aux délégations syndicales.
Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX attire l'attention quant aux délais, afin de ne pas devoir rembourser la subvention.
Monsieur le Secrétaire communal a.i. est invité à s'enquérir auprès de la Région Wallonne.

b) Décision

Dans un premier temps, et ce, afin de respecter le délai du 01 avril 2011 fixé par la Région Wallonne, décide d'inclure les circulaires précitées dans le statut administratif du personnel communal.
Ces circulaires portent sur :
- l'évaluation du personnel
- le recrutement des agents statutaires et contractuels
- les prestations réduites pour raisons médicales
- le bien-être au travail
- les carrières spécifiques
- la valorisation des compétences
- l'inaptitude professionnelle.

7. Intercommunale IDEG – Souscription de parts R – Deuxième tour

a) Information

L'intercommunale IDEG va créer, dans son capital, des parts R auxquelles les communes associées peuvent souscrire, au prorata de parts A détenues par chaque commune.

A l'issue du premier tour, un certain nombre de parts n'ont pas été souscrites. Pour le deuxième tour, la commune de Florennes peut souscrire à 2 parts supplémentaires de 100 €, soit un montant de 200 €.

Lors du premier tour, le Conseil communal a accepté de souscrire à 41 parts. Mais une erreur de formulation s'était glissée dans le courrier de l'IDEG : le nombre 41 correspond au nombre de parts A, le nombre de parts R auxquelles la commune pouvait souscrire était 5.

b) Décision

En conséquence, décide de souscrire le maximum de parts R supplémentaires dans l'intercommunale IDEG, soit 2 parts, pour un montant total de 200 €.

8. Tutelle générale – Décision - Information

Conformément à l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, prend connaissance de la décision du Collège provincial du 20 janvier 2011, portant sur l'annulation de la redevance sur la délivrance des sacs de sel de déneigement.

9. Ancienne école de Morialmé – Création d'une crèche – Convention de collaboration entre la commune et le CPAS -

a) Information

Dans le cadre du projet de création d'une crèche dans l'ancienne école de Morialmé, il est nécessaire de convenir avec le CPAS de Florennes d'une convention de collaboration, sachant que :

- c'est le CPAS qui est le partenaire de l'intercommunale IMAJE, laquelle offre l'agrément pour 18 enfants ;
- c'est la commune de Florennes qui est le propriétaire du bâtiment.

Le projet de convention règle les modalités de collaboration, à savoir qu'hormis la participation du CPAS en qualité de membre affilié à l'intercommunale, c'est bien la commune qui prend en charge :

- le coût des travaux
- le contrôle du chantier
- l'acquisition du matériel de fonctionnement
- les réparations ultérieures
- le coût des consommables
- l'assurance du bâtiment
- les frais de participation à verser à l'intercommunale.

Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX demande si une solution a été trouvée, en vue de reloger les associations qui occupent actuellement ce bâtiment.

Monsieur l'Echevin Grégory CHINTINNE répond affirmativement. L'amicale 3x20 est relogée ailleurs et une alternative se dégage pour la fanfare.

b) Décision

Décide d'approuver les termes de la convention jointe au dossier.

10. Plan de Cohésion sociale 2009-2013 – Rapports financiers et rapport d'activité 2010 – Convention Taxi social, avenant Art. 18

a) Information

Monsieur Quentin LORENT, chef de projet, entre en séance.

Madame Frédérique SEYLER présente le point et remercie Monsieur LORENT et Mademoiselle LEBOUTTE pour le travail accompli.

Messieurs HELSON et Stéphane LASSEAUX font de même.

Conformément au désidérata de la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale, il y a lieu de rédiger un rapport d'activité, un rapport financier de la subvention globale et un rapport financier article 18 pour l'exercice 2010 du Plan de Cohésion Sociale. Le rapport d'activité doit être transmis par courrier à la DICS. Les deux rapports financiers doivent être transmis par

courrier à la DGO5. Ces rapports doivent leur parvenir accompagnés de la délibération du Conseil communal pour le 31 mars 2011 au plus tard. Un avenant à la convention article 18 entre le foyer culturel et le PCS doit être approuvé. Celui-ci définit le montant indexé de la subvention : 6.162,85 €. La subvention globale du PCS a, elle aussi, été indexée et se monte, pour 2011, à 79.412,10 €.
En ce qui concerne la convention « taxi social », ce point est retiré et sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

b) Décisions - Approbation

Décide d'approuver les rapports financiers, le rapport d'activité 2010 et l'avenant à la convention article 18.

Monsieur LORENT quitte la séance.

11. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) – Remplacement d'un agent de liaison du Conseil communal

a) Information

L'article 6, 2° § 6 du règlement établi par le Conseil communal pour la création du Conseil consultatif communal des Aînés prévoit que l'échevin qui a dans ses attributions le troisième âge, est membre de droit du CCCA et en assure la présidence.
Le § 7 du même article prévoit que deux membres du Conseil communal, désignés par lui (un de la majorité et un de l'opposition) siègent au CCCA au titre d'agents de liaison.
Considérant que Madame MORUE-PIERART, désignée comme échevine en remplacement de Monsieur HUBERT, a le troisième âge dans ses attributions, devient automatiquement présidente du CCCA, il y a lieu de la remplacer dans sa fonction précédente d'agent de liaison du Conseil communal au CCCA.
En conséquence, un nouvel agent de liaison en remplacement de Madame MORUE-PIERART doit être désigné.

b) Désignation - Décision

Décide de désigner Madame Marie-Madeleine SCIEUR en qualité d'agent de liaison de la majorité.

12. Accueil Temps Libre (ATL) – Programme CLE

a) Information

Madame Christine HOUCKE, coordinatrice ATL, entre en séance et présente le point, lequel peut être résumé comme suit :
Programme CLE = programme de coordination locale pour l'enfance.
Processus ATL :

- Mise en place d'une Commission communale de l'accueil (CCA) et signature d'une convention de coordination entre la Commune et l'ONE (fait en mars 2010). A partir de là, la commune de Florennes se trouve dans les conditions requises pour obtenir une subvention annuelle de coordination (qui couvre les frais de salaire et de fonctionnement du coordinateur ATL).
- Réalisation d'un état des lieux (évaluation des besoins d'accueil sur l'entité). Remis à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) en août 2010.
- Elaboration d'un programme CLE (projet global d'accueil pour la commune, fonction des conclusions de l'état des lieux). Présenté à la CCA et adopté par elle le 25 janvier 2011.
  L'objet de la note est de procéder à l'étape suivante, prévue par le décret ATL du 03 juillet 2003, à savoir présenter le programme CLE de la commune au Conseil communal, en vue de son approbation, pour être ensuite transmis à la Commission d'agrément de l'ONE (voir extraits du décret pour explications).

Explications complémentaires :

Définition ATL :

ATL = Accueil Temps Libre = accueil des enfants de l'enseignement fondamental (maternel et primaire) pendant leurs temps libres, donc en-dehors des heures d'école. L'accueil extrascolaire = accueil des enfants en-dehors des heures de cours *pendant* les semaines scolaires → une partie de l'ATL.

Différence « accueil » et « ACS » :
Accueil = « garderie de qualité », avec activités « libres », non spécifiques → différent de ACS (activités culturelles et sportives) avec activités spécifiques et/ou objectifs d'apprentissage ou d'entraînement.
Objectifs du Décret ATL : harmoniser l'offre d'accueil et la développer, tant quantitativement que qualitativement, afin de répondre aux besoins des parents, des enfants et des professionnels.
Rôle de la commune :
Le Décret ATL confie au niveau de pouvoir le plus en prise avec la réalité de terrain, à savoir la Commune, la mission de coordonner l'offre d'accueil sur son territoire. Les communes constituent le pivot du dispositif.
La Commune qui adhère au décret ATL s'engage à jouer un rôle de coordination, à réunir une commission communale de l'accueil (CCA), à en assurer la présidence, à réaliser un état des lieux et à établir un ou des programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE).
Etat des lieux pour Florennes (remis en août 2010):
Les constats et donc les types de demandes sont constants :
- Besoin de solutions d'accueil pour les vacances (surtout d'été)
- Besoin de solutions d'accueil pour le mercredi après-midi
- Élargissement horaire pour l'accueil extrascolaire

D'autres demandes moins importantes en nombre mais régulièrement citées :
- Activités et accueil pour petits (2,5 – 5 ans)
- Halte-garderie
- Solution pour journées de conférence pédagogique…

Agrément et subventionnement de l'accueil (différent du subventionnement de la coordination):
- Accueil extrascolaire : le décret ATL ne permet d'agréer et de subventionner que l'accueil extrascolaire (après les cours, y compris mercredi après-midi)
- Ecole de devoirs → décret « écoles de devoirs » du 28 avril 2004
- Plaine de jeux → décret « centres de vacances » du 17 mai 1999 (modifié le 30 avril 2009)

Contenu du programme CLE :
- Solution possible pour les *vacances* d'été = plaine de jeux → vraisemblablement hors budget → à postposer et à réfléchir. Si la commune s'engage dans ce projet ultérieurement, nous ferons une modification du programme CLE (+ étudier les possibilités de subventionnement par décret « centres de vacances)→ ce projet ne fait donc pas partie du programme CLE actuel.
- *Mercredi après-midi* : demande importante des familles et de toutes les écoles de l'entité → accueil à construire en fonction des possibilités budgétaires → défini dans le programme CLE comme projet.
  Remarque : l'accueil du mercredi après-midi décrit dans le programme CLE, y est présenté comme projet et non comme accueil existant ; il pourra donc être modifié et précisé sans passer par la procédure complète de modification de programme CLE (prévue par le décret): une approbation par la CCA suffira.
- *Accueil extrascolaire :* seules les écoles communales sont preneuses → demande d'agrément à l'ONE.

Après cet exposé, Monsieur l'Echevin Grégory CHINTINNE remercie Madame HOUCKE pour le travail accompli.
Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX présente également ses remerciements et rappelle que ce point était une des priorités de la coordination sociale.

b) Approbation

Décide d'approuver le programme CLE.

Madame HOUCKE quitte la séance.

13. Programme Communal de Développement Rural – Remplacement d'un membre de la Commission Locale de Développement Rural

a) Information

Monsieur Grégory CHINTINNE a émis le souhait de faire partie de la Commission Locale de Développement Rural, dans le cadre de l'élaboration du PCDR.

En sa qualité d'Echevin de l'Aménagement du Territoire, il apparaît totalement logique que Monsieur CHINTINNE participe à cette commission.

Conformément au Règlement d'ordre intérieur qui a fixé le nombre de membres à 60 et que les membres issus du Conseil communal ne peuvent pas être supérieurs au ¼ (soit 15 maximum et 5 actuellement),

Constatant, d'autre part, que Madame Marie HERMAN est malheureusement décédée.

b) Décision

Décide de désigner Monsieur Grégory CHINTINNE en qualité de membre de la Commission Locale de Développement Rural, en remplacement de Madame Marie HERMAN, décédée.

14. SAINT-AUBIN – Rue Notre-Dame du Mont Carmel, 140 et 142 – Organisation d'un centre de loisirs temporaire – Mise à disposition de locaux communaux – Convention avec l'asbl « Jeunesse et Santé », à Walcourt

a) Information

b) Approbation - Décision

a) Le Conseil est informé de la requête formulée par l'asbl « Jeunesse et Santé », à Walcourt, qui sollicite, comme l'année dernière, la mise à disposition de locaux communaux, à Saint-Aubin, pour l'organisation de leur prochain « centre de loisirs » (plaine de vacances), durant les mois de juillet et août, plus précisément du lundi 03 juillet au 08 juillet, du 10 juillet au 15 juillet, du 24 juillet au 29 juillet et du 31 juillet au 05 août 2011.

   Pour la salle communale, il est prévu de la libérer, du 14 au 20 juillet, pour la mise à disposition de la marche Notre-Dame du Mont Carmel (distribution et rentrée des costumes, réception du dimanche midi).

   Une participation aux frais forfaitaire de 150 € est prévue.

b) Décide d'approuver la convention relative à cette mise à disposition.

15. FLAVION – Statut de la rue du Cayaux – Modification de voirie par élargissement – Intégration de la parcelle acquise dans la voirie communale – Proposition - Décision

a) Information

b) Proposition – Décision

c) Projet d'acte – Approbation – Décision

a) Dans le cadre du lotissement de la parcelle cadastrée section D n°416 F 5 appartenant à Madame Maria GODELAINE, il a été procédé à la modification de la voirie communale par élargissement par l'acquisition du lot 7, représenté par une bande de terrain prise dans la parcelle susmentionnée et remise à titre gratuit à la Commune de Florennes.

   De plus, lors de l'examen de ce qui précède et sur proposition de Monsieur le Commissaire-voyer, le Collège communal propose au Conseil de régulariser la situation du statut de la rue du Cayaux, ce, afin de combler le vide juridique existant pour cette voirie, qui n'a jamais été reconnue comme voirie communale.

b) Décide :
   - De reconnaître comme voirie communale la rue du Cayaux, à Flavion
   - De procéder à la modification de voirie par élargissement de cette rue, en y incorporant le lot 7, conformément au plan dressé par Monsieur Hervé STIEVENART, géomètre-expert
   - D'acquérir ladite emprise d'une superficie de 03a 50ca, ce, à titre gratuit.

c) Décide également d'approuver le projet d'acte rédigé par Maître Etienne CARLIER, notaire à Péruwelz.

16. Transports scolaires divers – Année 2011-2012 – Marchés publics de services

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation - Décision

Le Conseil est informé qu'il y a lieu de procéder à un marché public de services, dans le cadre des transports scolaires (piscine) pour l'année 2011-2012.

Estimation de la dépense : 11.000 €
Article budgétaire (ordinaire) : 722/124-06
Crédit : 11.000 €
Voies et moyens : fonds propres
Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

17. Arrêtés de police du Bourgmestre
a) Information
b) Ratification – Décision

Prend connaissance et ratifie les arrêtés de police pris par Monsieur le Bourgmestre, à savoir :

24.01.2011 : travaux de toiture, rue Henry de Rohan Chabot, 51, à Florennes – Interdiction de stationner et chantier de 3ème catégorie
31.01.2011 : travaux INASEP, rue de Meuniers, à Morville – Interdiction de circuler
31.01.2011 : travaux de pose de filets d'eau, rue de Gerpinnes, à Hanzinne – Chantier de 3ème catégorie
04.02.2011 : travaux de réfection de la voirie N98, à Florennes – Chantier de 2ème catégorie
08.02.2011 : travaux de toiture, rue St. Roch, à Florennes – Interdiction de circuler et de stationner
15.02.2011 : réparation du rond-point sur la N98, Place Verte, à Florennes – Chantier de 2ème catégorie
18.02.2011 : déménagement, Place Verte, à Florennes – Interdiction de stationner
21.02.2011 : travaux de toiture, rue Général Storms, à Florennes – Interdiction de circuler
21.02.2011 : travaux de toiture, rue de Ecoles, à Florennes – Interdiction de stationner – Chantier de 3ème catégorie
21.02.2011 : installation d'un échafaudage, Place de l'Hôtel de Ville, 18, à Florennes – Interdiction de stationner
21.02.2011 : déchargement de panneaux, rue de Mettet, 17/A, à Florennes – Interdiction de stationner
24.02.2011 : entretien de la voirie, en 2010, dans différentes rues de l'entité de Florennes – Interdiction de circuler et chantier de 3ème catégorie
28.02.2011 : travaux privés, rue Ruisseau des Forges, 40 – Interdiction de stationner
28.02.2011 : égouttage et amélioration de la rue de la Bruyère, à Saint-Aubin – Chantier de 3ème catégorie et feux tricolores
01.03.2011 : travaux privés, rue Mont des Champs, 161 – Interdiction de circuler, excepté riverains
03.03.2011 : nettoyage des gouttières de la Collégiale St. Gangulphe de Florennes – Interdiction de stationner
04.03.2011 : exercices militaires, Grand-Place, rue du Moulin, route de Fraire et rue Croix-Meurice, à Morialmé, les 14 et 15 mars 2011.

18. Transfert de modules préfabriqués de l'école communale de Morville vers le chantier communal de Florennes – Marchés publics de services
a) Décision
b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision
c) Mode de passation du marché – Fixation - Décision

Le Conseil reçoit en information qu'il y a lieu de transférer les 5 anciens modules préfabriqués de l'école communale de Morville vers le chantier communal.
Ces modules préfabriqués serviront à accueillir les bureaux administratifs, notamment pour le responsable du service technique.
Estimation de la dépense : 6.100 €
Article budgétaire : 421/724-60
Crédit : 10.000 €
Voies et moyens : fonds propres
Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

19. Entité de Florennes – Plan EP-URE – Modernisation de l'éclairage public – Renouvellement d'anciennes installations

a) Information

b) Avis de principe – Décision

Le Conseil communal reçoit en information que Monsieur le Ministre NOLLET vient d'octroyer à la commune de Florennes une subvention de 58.077,6 € pour le remplacement de 158 appareils d'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie.

Les villages concernés sont Corenne – Flavion – Hemptinne et une partie de Florennes.

Afin de pouvoir lancer la nouvelle procédure relative à ces travaux, décide de marquer un avis de principe favorable sur les différents points ci-dessous :

- l'élaboration d'un projet de renouvellement de l'éclairage public des rues de Corenne, Flavion, Hemptinne, Florennes, pour un budget estimé provisoirement à 76.022,42 € TVAC ;
- le fait de confier à l'intercommunale – GRD IDEG, en vertu des articles 3,8 et 40 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet ;
- le fait de recourir aux entrepreneurs désignés par l'intercommunale – GRD IDEG, en sa qualité de centrale de marchés pour le projet ci-dessus ;
- le fait de prendre en charge les frais exposés par l'intercommunale – GRD IDEG, dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administratives, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers…). Ces frais seront facturés par le GDR au taux de 16,5 % appliqué sur le montant du projet, majoré de la TVA.

20. Acquisitions diverses de matériel ou d'équipement pour les services communaux

a) Décisions

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation - Décisions

c) Mode de passation des marchés – Fixation – Décisions

Décide de procéder aux acquisitions suivantes :

1. Acquisition d'un véhicule de type auto-échelle d'occasion pour le service régional d'incendie de Florennes

Estimation de la dépense : 36.000 €
Article budgétaire : 351/743-98
Voies et moyens : emprunt

2. Acquisition d'une ambulance d'occasion pour le service régional d'incendie de Florennes

Estimation de la dépense : 60.000 €
Article budgétaire : 351/743-98/20110043
Crédit : 60.000 €
Voies et moyens : emprunt

3. Acquisition d'un camion neuf pour le service des cimetières

Estimation de la dépense : 75.000 €
Article budgétaire : 878/743-53/20110033
Crédit : 75.000 €
Voies et moyens : emprunt

4. Acquisition de deux souffleurs de feuilles pour le service technique de la voirie

Estimation de la dépense : 1.200 €
Article budgétaire : 421/744-51/20110007
Crédit : 1.500 €
Voies et moyens : fonds propres

5. Acquisition de tronçonneuses pour le service régional d'incendie de Florennes

Estimation de la dépense : 3.900 €
Article budgétaire : 351/744-51/20110039
Crédit : 30.000 €
Voies et moyens : emprunt

6. Acquisition de petit matériel divers de bureau pour le service régional d'incendie de Florennes

Estimation de la dépense : 1.500 €

Article budgétaire : 351/742-53/20110039
Crédit : 2.000 €
Voies et moyens : emprunt

7. Acquisition de guirlandes lumineuses pour les rues de Florennes (centre)

Estimation de la dépense : 8.000 €
Article budgétaire : 426/732-60/20110012
Crédit : 8.000 €
Voies et moyens : fonds propres

8. Acquisition de pupitres et de banquettes de piano pour l'Académie de Musique de Dinant – section Florennes

Estimation de la dépense : 1.500 €
Article budgétaire : 734/742-98/20110016
Crédit : 1.500 €
Voies et moyens : fonds propres

Décide également d'adopter les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés, pour lesquels le mode par procédure négociée est retenu.

21. MORIALME – Aménagement d'une crèche dans l'ancienne école communale – Projet définitif

a) Information

Suite à l'approbation de l'avant-projet d'aménagement d'une crèche dans l'ancienne école communale de Morialmé, par le Conseil communal du 08 février 2011, l'intercommunale INASEP, auteur de projet, a déposé le dossier complet du projet définitif.

Monsieur l'Echevin Grégory CHINTINNE remercie les associations qui occupaient ce bâtiment pour avoir collaboré à la réalisation de ce projet et avoir accepté d'être relogées ailleurs.

b) Cahier spécial des charges – Approbation – Décision

Décide d'approuver le cahier spécial des charges régissant le marché d'aménagement d'une crèche dans l'ancienne école communale de Morialmé, pour un montant estimé à 399.901,04 € TVAC.

c) Mode de passation du marché et avis de marché – Approbation - Décision

D'approuver l'avis de marché et de recourir à la procédure par adjudication publique.

22. MORVILLE – Construction d'un nouveau complexe scolaire

a) Information

Le Ministère de la Communauté française propose un plan de cofinancement pour des travaux dans les bâtiments scolaires : « Programme Prioritaire de Travaux ».

Vu la vétusté des infrastructures existantes de l'école communale primaire et maternelle, à Morville, la commune de Florennes a introduit une candidature pour la construction d'un nouveau complexe scolaire. La candidature a été reçue avec un avis de principe favorable. L'auteur de projet, Régis CORNET, architecte, a déposé le dossier complet à soumettre à l'approbation du Conseil communal.

Monsieur le Conseiller Mathieu GENARD signale qu'il est heureux que ce projet avance.

Il suggère que le marché soit scindé en lots, de façon à permettre à des entreprises locales de soumissionner.

Monsieur l'Echevin Vincent MATHIEU intervient pour signaler que, vu le montant, il est difficile de scinder ce marché et que de plus, la Communauté française presse la commune pour déposer le projet au plus vite.

Décide :

b) Cahier spécial des charges – Approbation – Décision

D'approuver le cahier spécial des charges régissant le marché de construction d'un nouveau complexe scolaire, à Morville, pour un montant estimé à 939.941,33 € TVAC.

c) Mode de passation du marché et avis de marché – Approbation – Décision

D'approuver l'avis de marché et de recourir à la procédure par adjudication publique.

d) Subvention – Approbation – Décision
De solliciter une subvention auprès du Ministère de la Communauté française, dans le cadre de son Programme Prioritaire de Travaux.

23. Droit de tirage – Projet 2010
a) Information
Dans le cadre du droit de tirage, le Service Public Wallon a octroyé une enveloppe de 522.698 € à la commune de Florennes. Ces subsides sont valables pour une période de trois ans. Il s'agit d'une aide pour la réfection de revêtements de voirie. Un premier projet a été déposé et a reçu un avis favorable. Suite à la réunion d'opportunité, des précisions doivent être apportées au cahier spécial des charges au niveau de la qualité des revêtements hydrocarburés. De même, la subvention est majorée au niveau des éléments linéaires.
En conséquence, décide d'approuver :
b) Décision
Les modifications apportées au cahier spécial des charges régissant le marché de réfection du chemin de Philippeville, à Hemptinne :
Estimation totale : 248.534 € TVAC
Possibilité de subvention : 202.800 €
Part communale : 45.734 €
Article budgétaire : le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget 2011
Voies et moyens : emprunt
Crédits : 300.000 €
c) Cahier spécial des charges – Approbation – Décision
Le cahier spécial des charges en annexe.
d) Mode de passation du marché – Approbation – Décision
De passer par la procédure d'adjudication publique.
e) Avis de marché – Approbation - Décision
L'avis de marché relatif à la mise en adjudication du marché.

24. Droit de tirage – Projet 2011
a) Information
Dans le cadre du droit de tirage, le Service Public Wallon a octroyé une enveloppe de 522.698 € à la commune de Florennes. Après le projet 2010, le solde disponible est de 320.000 € (arrondis). Le projet doit être présenté au SPW avant le 30 avril 2011. Le projet suivant est proposé :
Morialmé – Rue du Forêt
Morialmé – Rue Croix-Meurice
Rosée – Rue Defoy
Florennes – Rue Fonds de la Chapelle
Hanzinne – Liaison vers Thy-le-Bauduin
Le travail consiste au remplacement des fondations et du revêtement (postes éligibles dans le cadre du présent plan de cofinancement).
Le montant total estimé est de 341.550 € pour une intervention du SPW maximale de 320.000 €.
b) Décision
En conséquence, décide d'approuver :
Le projet de réfection des rues :
- Rue du Forêt, à Morialmé
- Rue Croix-Meurice, à Morialmé
- Rue Defoy, à Rosée
- Rue Fonds de la Chapelle, à Florennes
- Liaison Hanzinne – Thy-le-Bauduin

Estimation totale : 341.550 € TVAC
Possibilité de subvention : 320.000 €
Part communale : 21.550 €
Article budgétaire : le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget 2011
Voies et moyens : emprunt
Crédits : 750.000 €

25. Enseignement

a) Ouverture d'une demi-classe maternelle à l'implantation de Morville, dépendant de l'école communale de Florennes 2 – Avec effet au lundi 24 janvier 2011 – Ratification – Décision

Attendu que la population scolaire maternelle fréquentant l'implantation de Morville s'élève à 26 élèves, au lundi 24 janvier 2011 et permet la création d'une demi-classe supplémentaire, à partir de cette date, décide de ratifier la délibération du Collège communal, du 26 janvier 2011, décidant d'ouvrir, avec effet au lundi 24 janvier 2011, une demi-classe maternelle supplémentaire, à l'implantation de Morville, dépendant de l'école communale de Florennes 2.

b) Neutralité de l'enseignement au sein des écoles communales de Florennes 1 et de Florennes 2 – Décret du 17 décembre 2003 – Application d'office – Ratification – Décision

Vu la circulaire ministérielle n°3399, du 06 janvier 2011, relative à la neutralité dans l'enseignement – années scolaires 2010/2011 et suivantes ;

Vu le décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté ;

Vu le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement ;

Décide de ratifier la délibération du Collège communal, du 19 janvier 2011, décidant de se conformer d'office aux principes du décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

L'ordre du jour étant épuisé, entend les interpellations.

Le HUIS CLOS est prononcé à 19 H 45

La séance est levée à 20H05.

Le procès-verbal de la séance du 05 février 2011 n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire Communal, sauf pour le point 26	Pour le point 26, L'Echevin,	Le Bourgmestre,
J. HUART	**E. MAINIL**	**P. HELSON**